

Atelier Risques naturels / PIROI

Discours de Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la COI

20 juin 2013, Ebène

Madame la directrice de l'Agence française de Développement,

Mesdames, Messieurs, les Représentants des Sécurités nationales de pays membres de la Commission de l'océan Indien,

Monsieur le Chef de délégation de la Plateforme d'Intervention Régionale de l'océan Indien, M. Christian Pailler,

Mesdames, Messieurs les Représentants de la Fédération internationale des sociétés de la Croix rouge et du Croissant rouge et du Comité international de la Croix rouge,

Mesdames, Messieurs, les Représentants des sociétés nationales Croix rouge et Croissant rouge des pays de l'Indianocéanie,

Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,



Je voudrais d'abord exprimer ma satisfaction de vous voir tous réunis ici, pour cet atelier de travail et de sensibilisation. Cette mobilisation est l'expression de notre volonté de solidarité face aux risques naturels et plus encore de notre détermination de gérer avec efficacité.

La période estivale qui s'est achevée a démontré, s'il en était besoin, la nécessité et la pertinence d'une approche régionale de la gestion des risques et catastrophes naturelles. Les aléas climatiques, particulièrement les pluies diluviennes les cyclones, n'ont pas épargné l'Indianocéanie. Mais ces catastrophes naturelles n'expliquent pas à elles seules l'ampleur des dégâts humains et matériels que nous avons eue à déplorer durant l'été 2012-2013, et ce, dans chacun des cinq pays membres de la Commission de l'océan Indien (COI).

S'il est vrai que les phénomènes naturels extrêmes tendent à devenir plus fréquents et plus intenses, il n'en est pas moins vrai que l'homme a aussi une lourde part de responsabilité dans l'aggravation des conséquences sociales et économiques. Les risques naturels augmentent à cause notamment d'une urbanisation folle et incontrôlée de la déforestation anarchique et parfois,



hélas de survie, du bétonnage systématique des sols, de la perturbation de l'écoulement naturel des eaux de pluie...

Sur les trente dernières années, les catastrophes naturelles ont causé dans l'Indianocéanie des dégâts évalués à 2,8 milliards de dollars. Ces coûteuses catastrophes ne sont pas qu'un enjeu climatique. Elles sont surtout un enjeu de développement économique et sociétal. Mais ces conséquences ne sont pas une fatalité.

Et le projet Risques naturels de la COI prouve qu'il est possible de réduire sensiblement l'impact des catastrophes.

Mesdames, Messieurs,

Il va sans dire que nous ne pourrions gagner sur tous les fronts : et la croissance économique illimitée et, la protection des populations et des biens. Des équilibres doivent être trouvés et des choix doivent être faits, par nos décideurs politiques, pour inclure la problématique des Risques naturels dans l'ensemble des politiques publiques. La sensibilisation des pouvoirs publics et de nos populations, particulièrement les plus jeunes qui sont



nos meilleurs porte-voix, est essentielle, car, ce faisant, nous agissons en amont.

Cet atelier s'inscrit dans cette logique. Nous aurons l'occasion d'apprendre ce qui a été fait dans chacun des pays membres en matière de sensibilisation : au niveau communautaire à Madagascar, au niveau scolaire aux Comores, à Maurice et aux Seychelles. Il s'agit de quatre micro-projets financés à hauteur de 80 000 € par le projet Risques naturels sur fonds de l'Agence française de développement, coordonnés par la PIROI et mis en œuvre par les sociétés nationales de la Croix rouge et du Croissant rouge dont on ne doit pas minimiser la portée. Ces micro-projets ciblent les jeunes, qui sont les premiers relais d'une prise de conscience et d'un changement de comportement durable face aux risques naturels, et nous devons mesurer la portée.

Cette action préventive n'est pas la seule conduite par le projet Risques naturels et ses partenaires techniques. Le renforcement des capacités humaines et matérielles des sécurités civiles de nos pays membres est un axe fort de notre intervention. Nos sécurités civiles ne disposent pas toutes des mêmes moyens, des mêmes compétences, mais elles doivent toutes protéger au mieux nos



populations face à des risques similaires. Il s'agit donc de créer entre elles un lien de coopération fort et de solidarité.

C'est tout l'enjeu des ateliers de formation annuels, dont le dernier était focalisé sur les télécommunications. Et avec la collaboration appréciée de la PIROI et de l'Etat-major de la zone et de la protection civile de l'océan Indien (EMZPCOI), un premier exercice de simulation a été conduit avec succès. La capitalisation du travail effectué à cette occasion sera réalisée demain lors de la seconde réunion de coordination des sécurités civiles et des mouvements Croix rouge / Croissant rouge dans le cadre du projet Risques Naturels. Ce sera également l'occasion de préparer le second exercice de simulation qui sera conduit en novembre prochain sur l'île de La Réunion.

Notre intervention en amont nous permet d'agir plus efficacement dans les situations d'urgence post-catastrophe. La réponse que nous devons être en mesure d'apporter doit être rapide, collective et coordonnée. C'est ce que nous faisons avec l'appui constant et l'expertise de la PIROI et des bureaux de la Croix rouge et du Croissant rouge.



Mais à la COI, nous comptons aller plus loin. Dans le moyen terme, nous souhaitons pouvoir appuyer directement nos pays membres dans les situations d'urgence. Le Secrétariat général étudie d'ores et déjà les modalités de mise en place d'une Unité régionale coordonnée et chapeautée conjointement par la COI et le Système des Nations unies, à l'instar des unités créées dans le Pacifique. Mais cette unité régionale à venir aura une mission élargie, pour couvrir l'ensemble de la problématique de la gestion et de la réduction des risques naturels. Cette autonomie gagnée par l'acquisition d'une expertise technique aidera notamment la COI à articuler une politique régionale de sécurité civile comptant sur la mobilisation de l'ensemble de nos partenaires.

Mesdames, Messieurs,

La compétence technique que nous souhaitons développer au sein du Secrétariat général de la COI démontre combien la thématique des risques naturels est transversale. Cette expertise, nous pourrons la développer grâce au soutien de nos partenaires, dont la PIROI qui a organisé cet atelier et avec lequel nous avons aussi collaboré dans le cadre de notre projet Veille



sanitaire dont on a beaucoup parlé la semaine dernière à l'occasion du Forum Veille sanitaire à La Réunion. Je remercie la Croix rouge française et plus spécifiquement l'équipe de la PIROI, son bras armé dans notre région. Notre partenariat est un exemple de ce que la mobilisation des acteurs est capable de réaliser au profit de la sécurisation de l'Indianocéanie. Je remercie également l'Agence française de développement qui nous accompagne dans nos actions en faveur de la sécurité de nos populations, de la résilience de nos sociétés et du développement économique de nos îles.

La réduction de la vulnérabilité de nos pays et l'augmentation de leur résilience sont bien les enjeux majeurs de l'Indianocéanie dont le développement peut être considérablement ralenti par une catastrophe naturelle, nous en avons eu un exemple récemment. La mobilisation des sécurités civiles de la région et la sensibilisation continue de nos populations y contribuent et doivent nous rassurer : notre approche fondée sur la solidarité et l'entraide nous aidera à bâtir un futur plus serein pour les générations à venir face à des risques naturels que nous ne pouvons pas contrôler, mais que nous pouvons gérer.



Je vous remercie de votre attention.